



New Brunswick
College of Pharmacists

Ordre des pharmaciens
du Nouveau-Brunswick

Dear member,

The new Code of Ethics adopted in 2018 was a departure from the previous, traditional “rules-based” model. The document provides members with a strategy for applying good ethical judgement regardless of scenario. In maintaining a values-based approach, the New Brunswick College of Pharmacists (the College) determined there would be need of detailed direction and analysis pertaining to issues that due to their complexity, controversy or breadth and/or magnitude of risk to stakeholders, require additional consideration.

The first in a series of companion documents is the ***Commentary: Conscientious Objection*** [[LINK](#)]. The Commentary guides pharmacy professionals in dealing with a personal conscientious objection (CO) to providing a particular clinical service. It also provides support to members practising with colleagues who elect to exercise CO.

Why this topic first?

- *Management of a conscientious objection, that includes advanced planning by a professional, is crucial to reducing the potential risk to a patient and is in line with the mandate of the College.*

The Commentary requires that members holding a CO create an action plan in the event they exercise their CO and update their online member profile [[LINK](#)] to attest:

1. They have a plan in place to manage their CO
2. The date the plan was created/last reviewed/updated, and
3. Communication with their manager or supervisor about their plan

The College will not ask members what the nature of their CO is.

The College is offering additional support to members who may need further guidance in developing a Conscientious Objection Action Plan. Voluntary call-in sessions with the College, beginning March 6th, are available to members with a CO and to pharmacy managers. Members should feel comfortable in maintaining their anonymity during these sessions and are expected to respect the privacy of other attendees.

To facilitate scheduling, please confirm your attendance by selecting the date and time you plan to participate in a call-in session. [[Click here](#)]

Please take the time to review the *Commentary: Conscientious Objection* in full. You may also want to revisit the educational modules [[LINK](#)] *Orientation to the Code of Ethics* and *Values Based Decision Making*.

The New Brunswick College of Pharmacists

1224 ch. Mountain Rd Unit(é) 8
Moncton, NB, E1C 2T6 1-800-463-4434



New Brunswick
College of Pharmacists
Ordre des pharmaciens
du Nouveau-Brunswick

Membre,

Le Code de déontologie adopté en 2014 rompt avec le modèle traditionnel antérieur, fondé sur des « règles ». Le nouveau document propose à nos membres une stratégie pour exercer un jugement correct et éthique, peu importent les circonstances. Pour mieux asseoir l'approche fondée sur les valeurs, l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick a constaté la nécessité de conseils détaillés et d'analyses sur certaines questions qui exigent une considération plus approfondie en raison de leur complexité, leur caractère controversé ou l'importance et l'étendue du risque pour les parties prenantes.

Le premier de cette série de documents d'accompagnement est le **Commentaire de l'Ordre sur l'Objection de conscience** [[LIEN](#)]. Ce commentaire guide les professionnels en pharmacie dans la gestion de leur objection de conscience (OC) personnelle à la prestation d'un service clinique en particulier. Il offre aussi un soutien aux membres pratiquant avec des collègues qui choisissent d'exercer leur OC.

Pourquoi ce sujet en premier lieu?

- *La gestion d'une objection de conscience, qui comprend l'élaboration d'un plan d'action par le professionnel, est essentielle à la réduction du risque potentiel pour un patient et concorde avec la mission de l'Ordre.*

Le commentaire formule l'exigence que les membres ayant une OC élaborent un plan d'action pour le cas où ils exerceraient leur OC, et mettent à jour leur profil de membre [[LIEN](#)] en attestant ce qui suit :

1. Qu'ils ont mis en place un plan de gestion de leur OC
2. La date de sa création/dernière révision/mise à jour
3. Qu'ils ont communiqué avec leur gérant ou leur superviseur à l'égard du plan

L'Ordre ne demandera pas aux membres de préciser la nature de leur OC.

L'Ordre offre des séances de soutien supplémentaire aux membres qui auraient besoin de conseils dans la mise au point de leur plan d'action sur l'Objection de conscience (OC). Ce soutien téléphonique volontaire avec l'Ordre débutera le 6 mars prochain, pour les membres ayant une OC et aux gérants de la pharmacie. Les membres doivent se sentir à l'aise de garder l'anonymat durant ces séances et doivent respecter l'intimité des autres participants.

Afin de faciliter l'établissement de l'horaire, veuillez choisir la date et l'heure prévues de votre participation à une séance téléphonique. [[Cliquez ici](#)]

Veuillez prendre le temps de repasser en entier le commentaire sur l'Objection de conscience. Vous pourriez également revoir les deux modules éducatifs [[LIEN](#)] *Orientation au Code de déontologie et Processus décisionnel fondé sur les valeurs.*

L'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

1224, ch. Mountain Rd., unit(é)8
Moncton, NB E1C 2T6 1-800-463-4434